

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ÉLECTRICITÉ ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE CLOSEAU »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-5,

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 février 2021 entre la Commune de La Ferté-Bernard, le Centre Communal d'Action Sociale et la Résidence autonomie « Le Closeau »,

Vu le rapport du Maire,

Considérant la consultation conforme au Code de la commande publique lancée le 22 juillet dernier, puis l'ouverture des plis en date du 16 septembre 2021 qui ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet STUDEFFI en date du 17 septembre 2021,

Considérant la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 septembre 2021 afin d'attribuer les marchés et qui a désigné la compagnie EDF comme attributaire pour les montants suivants :

Lot	Montant annuel	Augmentation par rapport aux prix du contrat actuel
1 - Electricité Commune de La Ferté-Bernard	120 552 €	+ 27,6 %
2 – Electricité Eclairage public Commune de La Ferté-Bernard	164 279 €	+ 18 %
3 – Electricité CCAS	23 669 €	+ 26,6 %
4 – Electricité Résidence Le Closeau	11 547 €	+ 19,9 %

Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.
- A régler les factures qui en découleront.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU